



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 27 Novembre 2013**

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN :</b> M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude,  M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain,  M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert,  M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,  M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,  M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard,  M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,</p>

**Objet : Conventions de mise à disposition d'ATSEM avec la commune de Nébian dans le cadre de la réforme du rythme scolaire.**

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de signer des conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de Nébian sur la période scolaire du 2 septembre 2013 au 4 juillet 2014 (soit 36 semaines les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Ce personnel assurera l'encadrement des enfants dans le cadre de l'ALAE pour des activités périscolaires dès la fin du temps scolaire suivant le projet pédagogique défini dans leur pôle d'affectation à hauteur d'une heure par jour.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20131203-2013-11-27-26-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2013  
Date de réception préfecture : 05/12/2013

Il précise que la prestation comprend la préparation des activités, la mise en place, l'animation et le rangement de celle-ci dès la fin du créneau horaire alloué.

En conséquence il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur des projets de convention de mise à disposition de la commune de Nébian à la Communauté de Communes du Clermontais de Mesdames COUDRIER Stéphanie et MARTINEZ Hélène.

Monsieur LACROIX termine en indiquant que le montant de la rémunération et des charges correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune de Nébian, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel avec un état détaillé des heures effectuées mensuellement.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les conventions de mise à disposition de personnel de la commune de Nébian à la Communauté de Communes du Clermontais de Mesdames COUDRIER Stéphanie et MARTINEZ Hélène, telles que présentées ci dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.